

La zone 20 dans l'hypercentre ? Son implantation reculée à janvier

mercredi 09.12.2009, 05:02 - La Voix du Nord



Les panneaux d'entrée et de sortie de zone 20 qui seront installés par le SIVOM, sans doute début janvier.

| • ON EN PARLE |

On en parle depuis quelque temps. L'arrêté du maire date du 2 décembre. Une zone de rencontres limitant la vitesse ...

à 20 km/h va être instaurée dans une vingtaine de rues de la ville, celles qui convergent toutes vers la Grand-Place. Mais son implantation pourrait encore attendre jusqu'à janvier... Le comité de quartier du centre ville aurait justement voulu que cette zone ne soit installée qu'après les fêtes. D'autant que les travaux du giratoire Berthelot compliquaient encore l'afflux de circulation et les embouteillages supplémentaires. Apparemment, il pourrait être entendu, sachant que le SIVOM qui a la charge d'implanter cette nouvelle signalétique, n'a pas en sa possession tous les panneaux (soit 26 correspondant à 13 pour signifier l'entrée de zone 20 et autant à la sortie).

Cette zone que connaît notamment la Belgique doit mettre en avant les piétons et les vélos, bien avant les voitures. La cohabitation doit régner en maître, un peu comme dans la rue du Pot d'Étain. Le but est bien entendu de limiter la vitesse en ville, c'est-à-dire la faire baisser de 50 à 20.

Pour l'Association de droit au vélo (ADAV) et son correspondant béthunois Daniel Dourlens, « c'est une excellente mesure si elle s'accompagne d'aménagements pour que la vitesse soit respectée. Les panneaux ne suffisent pas. Il faut des aménagements horizontaux, des limitations des largeurs de circulation, des plateaux surélevés, et les doubles sens cyclistes qui doivent être généralisés. » Pour Henri-Claude Honnart, adjoint à l'urbanisme, une piste cyclable ne s'impose pas dans ce genre de zone, car la vitesse sera très réduite. Il se dit aujourd'hui favorable aux pistes cyclables en contre-sens, car le cycliste est plus visible des automobilistes que sur les pistes traditionnelles.

•

J.-P. G.

Voies concernées : rues des Treilles, d'Arras, Quinet, haut de la rue Saint-Pry, Hainaut, du 11-novembre, Briand, Herriot, Albert-1^{er}, Anatole-France, Pot-d'Étain, Carillon, de l'Eglise, Blanc, des Martyrs, Carnot, Charitables, Grosse-Tête, Zola, haut du Bd Poincaré, Place Clemenceau, Gd-Place